



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance
ANSSI-CC-2017/17-M01**

**eTravel Essential 1.1 (version 01.04) - BAC and
AA activated**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2017/17

Paris, le 24 janvier 2019

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]



1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2017/17, eTravel Essential 1.1, BAC and AA activated, 28 mars 2017, ANSSI.
[MAI]	Procédure ANSSI-CC-MAI-P-01 Continuité de l'assurance.
[IAR]	Impact Analysis Report, eTravel Essential v1.1, Ref D1476870 Rev 1.1, 30 novembre 2018, Gemalto.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[CCRA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.

2. Identification du produit maintenu

Le produit « eTravel Essential 1.1, BAC and AA activated » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2017/17 (référence [CER]).

Le produit objet de la présente maintenance est « eTravel Essential 1.1 (version 01.04) , BAC and AA activated », développé par la société *GEMALTO*.

La version maintenue du produit est identifiable par les éléments suivants :

Donnée	Valeur attendue
Hardmask Identifier	0xB28C03
Softmask Number	0x01
Softmask Version	0x04

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que la machine d'état relative aux communications ISO14443 implémentée par le produit est modifiée.

Les évolutions du guide sont motivées par des précision relatives à la conformité au RGS de l'ANSSI et par la prise en compte du produit maintenu (valeurs des identifiants).

4. Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

[GUIDES]	eTravel Essential 1.1, AGD-PRE Document, D1404189 rev 1.0, 29 août 2016, <i>GEMALTO</i> .	[CER]
	eTravel Essential 1.1, AGD-OPE Document, D1404191 rev 1.1, 21 septembre 2016, <i>GEMALTO</i> .	[CER]
	eTravel Essential 1.0 and 1.1, Reference Manual, D1325786 revE.4, 27 septembre 2018, <i>GEMALTO</i> .	[R-M01]
[ST]	- eTravel Essential 1.1 – BAC and AA activated, Security Target, D1382405 v1.9, 11 décembre 2018, <i>GEMALTO</i> . - eTravel Essential 1.1 – BAC and AA activated, Security Target Lite, D1382405 v1.9p, 11 décembre 2018, <i>GEMALTO</i> .	[R-M01]
[CONF]	eTravel Essential 1.1 ALC- LIS Document, D1405559 v1.5, 19 septembre 2018, <i>GEMALTO</i> .	[R-M01]

5. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

6. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

7. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL 2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.org.

² Les pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.